



Assurance pour responsabilite civile

Par **Judd**, le **29/09/2008** à **00:43**

Quelqu'un a porter plainte contre moi et demande les dommages matériels et préjudice morale etc. Mon assurance mutirisques habitation me couvre pour responsabilité civile. Je voudrais savoir si la responsabilité civile comprend les plaintes déposées à la gendarmerie si vous plaît?

Merci

Par **yann**, le **29/09/2008** à **05:07**

Bonjour Judd,

tu ne nous donnes pas assez d'éléments...
porté plainte pourquoi? quels dommages? ...
juste une précision : la garantie responsabilité civile ne couvre pas les dommages causés intentionnellement à autrui.

une fiche de synthèse :
<http://vosdroits.service-public.fr/F2123.xhtml>

de toute façon, relis ton contrat d'assurance, tout doit être bien expliqué (clauses d'exclusion,...). Et puis tu peux aussi tout simplement appeler ton assurance et leur demander. Rien de bien compliqué...

Yann.